

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



BELGIQUE
La Libre

DH
LES SPORTS+



ville la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort



Revue de presse du mercredi 10 juin 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE



“Je ne suis pas anti-prof”

INTERVIEW

La ministre de l'Éducation n'est pas épargnée par la mobilisation des profs et des élèves. *La DH* a voulu savoir comment elle le vit.

Scandé avec colère, écrit ou tagué en lettres rouges, insultes, images détournées jusqu'à un faux faire-part de décès, appel à la démission... Valérie Glatigny (MR), ministre de l'Éducation, ne fait pas l'unanimité.

Quel est le sentiment qui domine en ce moment ?

“Nous sommes à la fois dans un moment où il y a une colère des enseignants qui s'exprime et une fin d'année où il faut faire le maximum pour maintenir les apprentissages des élèves. Je ne suis pas sourde, j'entends la colère. Il est important de pouvoir rester concentrée sur l'objectif qui est de maintenir les apprentissages aussi loin que possible au bénéfice de nos élèves et de garder notre objectif de retrouver la maîtrise de notre budget et investir dans l'école.”

Comment avez-vous vécu cette période agitée par des actions de contestation autour du décret-programme 2 ?

“On sait que faire des économies, ça ne fait plaisir à personne. Qui a envie de faire des économies dans son secteur, à moins qu'il n'y soit obligé ? Je ne suis pas sadique. Je ne fais pas des économies pour déplaire

au secteur mais pour pouvoir réinvestir dans l'école et dans les autres compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.”

Avec le risque d'en payer le prix aux élections prochaines ? Les syndicats et les profs mobilisés disent qu'ils s'en souviendront aux élections prochaines.

“On s'en souviendrait aussi si on n'arriverait plus à payer les salaires en 2029, année des élections. Être ministre, ce n'est pas un métier où on a pour objectif de penser à sa réélection suivante. Être ministre, c'est une mission. Et malheureusement, de temps en temps, il y a des trucs qui ne sont pas marrants à faire. On peut décider de faire en sorte que ça ne se voit pas trop ou se mettre la tête dans le sable en se disant que le suivant fera le boulot. Mais le suivant, ça peut être encore nous. Je ne fais pas ça pour gagner des points dans un sondage.”

Comment fait-on pour tenir le coup quand on entend une telle colère associée à son image et à son nom ?

“Ce serait mentir de vous dire que je ne suis pas affectée. Il faut dépersonnaliser parce qu'on fait une extrême personnalisation comme si c'était parce qu'au fond je suis 'méchante', 'obstinée', et 'butée'. Je sais que ce n'est pas vraiment moi, Valérie Glatigny, qu'ils visent, c'est la ministre de l'Éducation.”

Ça ne doit pas être évident pour votre entourage proche.

“Surtout pour ceux qui ont le

même nom que moi. J'ai choisi d'être ministre, pas ma famille.”

Lors d'une visite d'école, des profs ont relevé la présence de la police. Bénéficiez-vous d'une protection ?

“Non. Je pense que c'est l'école qui l'avait appelée. Partout où on m'invite, je vais. Même si les gens ne sont pas contents et vont faire 'boul'.”

“On reçoit des dizaines de messages de soutien.”

Vous n'aimez pas les profs comme certains semblent le croire ?

“Bien sûr que je ne suis pas anti-prof. Je me suis formée pour devenir prof, j'ai l'agrégation et je pensais devenir prof. C'est vrai que je n'ai pas enseigné très longtemps mais j'ai plein d'enseignants dans mon entourage direct et dans mon équipe. J'ai choisi ce mandat que je considère comme le mandat de ma vie. Il y a simplement une situation budgétaire qu'il faut pouvoir appréhender pour réinvestir dans nos écoles.”

On entend beaucoup d'opposition, il y a aussi des profs qui comprennent la nécessité de vos mesures...

“Ça me touche beaucoup. On reçoit des dizaines de messages par jour de profs qui disent 'Tenez bon, on voit ce que vous faites'. Ce qui me choque, c'est qu'ils n'osent pas le dire publiquement parce qu'ils ont peur de se faire taper dessus. Il y a le droit de grève, mais il y a aussi le droit de ne pas faire grève.”

Il y a eu quelques débordements lors des manifestations les jours précédents. Que fait-on de ces casseurs qui étaient probablement des mineurs ?

“Un jeune a le droit de s'exprimer, de la même façon qu'un enseignant a le droit de manifester. C'est vraiment fondamental. Maintenant, s'exprimer, ça doit se faire dans un cadre. Il est impérieux de discuter avec ces jeunes qui veulent s'exprimer. Un casseur doit pouvoir prendre conscience du fait que ce n'est pas acceptable. Il y a toute une série d'outils qui existent, notamment l'Aide à la jeunesse, pour prendre en considération un jeune qui est en conflit avec la loi.”

L'armée ou les camps de rééducation, comme ce qui a été émis ces derniers jours, sont des solutions ?

“Ça dépend évidemment de chaque acte commis. On voit bien qu'il faut avant tout pouvoir travailler sur des jeunes qui doivent se sentir entendus.”

Que dites-vous à ces profs, élèves et parents mobilisés ces derniers temps pour un enseignement de qualité et accessible à tous ?

“Ma porte, elle est ouverte. Poussez-la, vous pourriez avoir la bonne surprise de découvrir qu'elle est déjà ouverte. C'est ça qu'on va faire dans les prochains jours, les prochaines semaines. On va expliquer, réexpliquer encore pourquoi on fait ça. Expliquer que notre plan va fonctionner. Nous allons pouvoir réinvestir cet argent dans nos écoles.”

Zhen-Zhen Zveny

“On me demande de maintenir les examens”

CEB-CE1D-CESS

Les syndicats réclament l'annulation des épreuves certificatives externes mais la ministre Glatigny refuse.

La CGSP Enseignement avait déjà fait cette demande dans les colonnes de *La DH*. Ce mardi, le front commun syndical a appelé la ministre de l'Éducation Valérie Glatigny (MR) à annuler l'organisation des épreuves certificatives externes dans les écoles perturbées par le mouvement de contestation suite aux mesures d'économies décidées par le gouvernement.

Même si le décret-programme 2 est voté, plusieurs écoles ont déjà indiqué que la tenue du CEB (6e

primaire - 4 matières), CE1D (2e secondaire - 4 matières) et CESS (6e secondaire - 2 matières) ne seraient pas garantie. Profs en grève le

Aucune école n'a demandé l'annulation à la ministre.

jour des épreuves, évaluation que pour les élèves en échec dans la matière, passation mais transmission des résultats uniquement aux parents et aux élèves...

En réponse à la lettre des

syndicats, la libérale a assuré que les épreuves obligatoires car prévue par un décret ne seront pas annulées. Elle a affirmé en commission lundi qu'elle n'avait reçu aucune demande d'annulation de la part d'école.

“Je pense que le cas de force majeure pas prévu dans la législation. Donc il n'y a rien qui est prévu. Il faudrait prendre un décret pour les annuler”, précise Valérie Glatigny. “Il y a beaucoup d'écoles qui ont continué à fonctionner. Les élèves ont besoin de savoir où ils en sont dans leurs apprentissages. On sait tous que c'est très important d'avoir l'évaluation toute l'année, mais avoir un moment où on fait la synthèse, c'est très formateur. Honnêtement,



■ CEB, CE1D et CESS sont des épreuves obligatoires dans toutes les écoles. © JEAN-LUC FLEMMAL

il y a plein d'enseignants qui nous demandent de les maintenir. J'ai aussi beaucoup de demande de parents pour que je maintienne le CEB.”

Pour l'élue, ces épreuves sont conçues pour garantir l'égalité de traitement entre les élèves et l'annulation pénaliserait davantage les élèves déjà en difficulté. Elle rappelle que le décret permet au conseil de classe de statuer dans l'intérêt des

élèves même “dans l'hypothèse où certaines épreuves externes seraient perturbées” ou en cas de “situations exceptionnelles”. “Je fais totalement confiance aux enseignants qui sont des professionnels de l'évaluation pour prendre en compte cette situation particulière et, par exemple, décider de se baser sur le travail toute l'année”, termine-t-elle.

Zhen-Zhen Zveny

Éric Thiébaut veut permettre aux couples de choisir leur commune

MARIAGE CIVIL

Les futurs époux pourraient se marier dans une commune avec laquelle ils ont conservé un lien.

Le lieu où l'on se marie est souvent chargé de symboles. Pourtant, aujourd'hui en Belgique, le choix des futurs époux reste fortement encadré par la loi.

C'est précisément ce que souhaite faire évoluer le député fédéral et bourgmestre de Hensies (dans la région de Mons), Éric Thiébaut (PS), qui a déposé une proposition de loi visant à permettre aux couples de

célébrer leur mariage civil dans une autre commune que celle où ils résident.

Actuellement, le mariage doit être célébré dans la commune où la déclaration est effectuée et où l'un des futurs époux est inscrit dans les registres de la population, des étrangers ou d'attente. Une règle que le parlementaire socialiste estime trop restrictive au regard de l'évolution des parcours de vie des Belges.

Dans l'exposé des motifs de sa proposition, Éric Thiébaut souligne que de nombreux citoyens conservent un attachement fort à leur commune d'origine malgré un déménagement lié à leur carrière professionnelle ou à leur vie familiale.

"Pour de nombreux Belges, le mariage civil devant les autorités communales constitue un moment important de leur vie à deux tant sur le plan officiel, juridique que symbolique", souligne le texte. Un événement qui permet aussi de marquer son attachement à ses origines ou à son ancrage local.

Concrètement, la proposition prévoit que les futurs époux puissent choisir une autre commune que leur commune de résidence dans plusieurs situations précises.

Ils pourraient ainsi effectuer leur déclaration de mariage dans la commune de leur dernière inscription dans les registres de la population, dans celle où réside un parent jusqu'au deuxième degré ou encore dans leur commune de naissance.

Le dispositif s'inspire de règles déjà prévues pour les citoyens belges résidant à l'étranger. Déposée à la Chambre ce vendredi 5 juin par Éric Thiébaut, la proposition de loi doit désormais suivre le parcours législatif classique avant un éventuel vote.

Si elle est adoptée, la réforme entrerait en vigueur six mois après sa publication au Moniteur belge. Une mesure qui pourrait permettre à de nombreux couples de renouer, le temps d'une journée particulière, avec les lieux qui ont marqué leur histoire.

Arnaud Lacroix



■ **Eric Thiébaut.**

© BELGA

La ville pourrait réorganiser ses garderies scolaires: Des parents s'inquiètent

MONS

Un e-mail a été envoyé ce lundi à certains parents, avant que la communication ne soit finalement revue. Mais le doute persiste.

Certaines garderies matinales, proposées aux enfants de l'enseignement communal montois, pourraient-elles disparaître à la rentrée scolaire prochaine? C'est l'inquiétude qui anime certains parents après la réception d'un e-mail envoyé par la direction des établissements scolaires fréquentés par leur progéniture. Si un second message a rapidement été renvoyé afin de leur demander de ne pas tenir compte de la première communication, le doute s'est installé.

"De nouvelles propositions doivent être formulées."

Concrètement, aujourd'hui, des garderies sont proposées soit directement sur le site, soit via un accueil extérieur à proximité de l'école, selon des horaires variables. En matinée, les garderies sont ainsi ouvertes à 6h15, 6h45, 7h15 ou 7h45. Si elles ve-

naient à être supprimées, de nombreux parents pourraient se retrouver dans l'embarras. C'est le cas d'une maman dont la fille est scolarisée en maternelle à l'école d'Havrè-Ghislage.

"Nous avons reçu l'e-mail ce lundi, en précisant que se trouvaient en pièce-jointe les documents relatifs à l'organisation de l'accueil extrascolaire pour l'an prochain", explique-t-elle. "Dans notre cas, la garderie matinale ne

serait plus organisée et aucune solution alternative n'est proposée. Nous y déposons notre fille chaque jour pour pouvoir aller travailler."

■ Changement d'école envisagé

Après contact avec la direction de l'établissement, la jeune maman ne sait finalement plus sur quel pied danser. "Dans un deuxième e-mail, il nous était demandé de ne pas tenir compte du premier car des solutions étaient recherchées, et que nous serions tenus au courant des décisions prises aussi rapidement que possible. Ce que nous espérons,

c'est que la garderie sera maintenue, car dans le cas contraire, nous n'aurons pas le choix, il faudra que notre fille change d'école."

Un choix qui serait posé à contrecœur. "C'est une très chouette école, située à proximité de notre habitation. Et nous sommes très satisfaits de l'enseignement proposé ou de l'équipe éducative." Il y a quelques mois, les parents avaient été sondés sur leurs besoins en matière d'extrascolaire. "J'y avais répondu. Je sais que cette garderie est assez peu fréquentée et je comprends que d'un point de vue économique, la réflexion autour de sa suppression soit lancée... Mais cela ne change rien à notre situation: sans garderie, notre fille ne pourra pas rester dans cette école."

Par ailleurs, cette maman s'inquiète du devenir de l'école si cela devait être le cas. "J' imagine que nous ne serions pas les seuls à être en difficulté. C'est une petite école de village, avec des classes regroupées. Si certains enfants quittent l'établissement, cela pourrait avoir un impact sur sa fréquentation, avec le risque qu'elle soit alors en sursis..."

Aujourd'hui, rien n'est cependant décidé. "Nous nous donnons encore un peu de temps avant de prendre une

décision mais nous ne pourrions pas attendre éternellement, au risque de ne pas avoir de place dans l'école choisie au besoin." Une école qui ne se trouve par ailleurs plus dans le giron communal.

■ "Rien n'est acté"

Contactée, l'échevine de l'enseignement, Argyro Gyparakis (LB), confirme que des discussions sont en cours concernant l'accueil extrascolaire. "Elles portent sur les horaires mais à ce stade, rien n'est acté. Les statistiques de fréquentation ont été analysées, comme les résultats du sondage proposé aux parents concernant leurs besoins en la matière", explique-t-elle. "Des choses doivent être revues mais les propositions qui ont été formulées jusqu'ici ne me donnent pas satisfaction."

De nouvelles propositions doivent donc être présentées. "Une fermeture pure et simple de garderies matinales, ce n'est pas une mesure qui correspond à ce que l'on peut attendre au sein de notre enseignement, que nous cherchons à renforcer, pas à desservir." En l'état, l'échevine souhaite éviter le vent de panique alors qu'aucune décision n'est arrêtée.

Emeline Bertier



■ Les garderies scolaires sont indispensables pour de nombreux parents. © IMAGE

Le site du Ronquières Festival change complètement

RONQUIÈRES

La disposition du site a été complètement revue, avec notamment les deux scènes côte à côte.

Le compte à rebours est lancé. Les 7, 8 et 9 août prochains, le Plan incliné accueillera une nouvelle édition du Ronquières Festival. Avec des têtes d'affiche comme MacKlemore, DJ Snake, Suede ou encore Charlotte Cardin, l'événement s'apprête une nouvelle fois à attirer plusieurs dizaines de milliers de festivaliers. Mais cette année, au-delà de l'affiche, c'est aussi le festival lui-même qui se réinvente.

Lancé en 2012, le Ronquières Festival a connu une croissance fulgurante. "On est passé de 5.000 à 25.000 festivaliers par jour en quelques éditions", rappelle Jean-François Guillin, organisateur. Une évolution qui oblige les équipes à repenser régulièrement l'organisation du site. "Chaque année, nous essayons

d'améliorer la fluidité et le confort. Mais cette fois, nous sommes repartis d'une feuille blanche."

"Nous sommes repartis d'une page blanche."

Les organisateurs parlent même d'un "Ronquières 2.0". L'implantation a été entièrement revue avec un objectif simple: faciliter l'expérience des festivaliers. La principale nouveauté concerne les scènes. Désormais, les deux espaces de concerts seront installés côte à côte au sein d'une vaste zone unique. "Les gens pourront profiter des concerts sans devoir traverser tout le site entre deux prestations", explique Jean-François Guillin.

Autour de cet espace cen-

tral graviteront plusieurs zones thématiques. Les estomacs creux retrouveront un vaste village dédié à la bonne pitance côté bâbord. Entre les deux prendra place une zone d'animations qui promet quelques sensations fortes. Parmi elles, un impressionnant "death ride" proposé en collaboration avec l'armée belge. Les plus téméraires pourront s'élancer depuis la tour du Plan incliné, à près de 30 mètres de hauteur, pour rejoindre le cœur du festival. Les cu-

rieux apprécieront le spectacle depuis la terre ferme.

Pour mettre tout cela en musique, ils sont nombreux à se retrouver les manches. Quelques personnes seulement travaillent à l'organisation en début d'année. Mais à l'approche de l'événement, les équipes se multiplient. "Pendant le montage, ce sont plusieurs centaines de professionnels qui sont à l'œuvre. Et durant le festival, avec les bénévoles, plus de 1.500 personnes travaillent sur le site", souligne Gino Innocente. "Sans les

bénévoles, tout ça ne serait pas possible. D'ailleurs, les inscriptions sont encore ouvertes."

Les campeurs profiteront eux aussi d'une attention particulière. Animations, jeux, cadeaux et même réveillés en musique avec des DJ sont prévus. Histoire que la fête commence avant même l'ouverture des scènes. À Ronquières, la programmation se renouvelle chaque année. En 2026, c'est tout le festival qui change de dimension.

Grégoire Lallieu





FINI LE DÉTOUR POUR RETIRER DE L'ARGENT : UN SECOND BATOPIN ARRIVE À ESTINNES

Un deuxième point cash sera bientôt disponible dans l'entité d'Estinnes. Le futur distributeur Batopin prendra place rue Grande, à proximité du terrain de padel d'Estinnes-au-Val.

Le conseil communal d'Estinnes a approuvé, à l'unanimité, l'installation d'un nouveau distributeur de billets sur le territoire de la commune. Ce point cash, développé en partenariat avec la société Batopin, sera implanté sur le parking communal de la rue Grande, à Estinnes-au-Val, à proximité du terrain de padel. Il s'agira du deuxième distributeur de billets accessible dans l'entité. Un premier est déjà disponible à la poste d'Estinnes. Le choix du site a fait l'objet de discussions entre la commune et Bato-



Installé rue Grande à Estinnes-au-Val. © DR



pin. Plusieurs emplacements ont été envisagés, mais l'entreprise impose différents critères, notamment la pré-

sence de commerces de proximité, la fréquentation du lieu et un environnement permettant un

contrôle social afin de limiter les risques de dégradations. « Il y a eu une longue discussion sur le lieu à privilégier. Nous avons fait une série de propositions et après recours contre notre décision de refuser un Batopin en face du distributeur de billets de la poste, ils ont, de commun accord avec nous, proposé de l'installer à Estinnes-au-Val », nous dit la députée-bourgmestre, Aurore Tourneur (Les Engagés). L'objectif est de « valoriser l'espace » et d'améliorer la répartition géographique des points cash en permettant aux habitants d'Estinnes-au-Val et des villages voisins d'accéder plus facilement à ce service.

La demande de permis a été déposée le 27 mai dernier, « il reste à le traiter, vérifier

la complétude avant le 29 juin. Ensuite, le délai du permis est de 115 jours ». Les Estinnois verront donc

”

« Il y a eu une longue discussion sur le lieu à privilégier »

Aurore Tourneur
DÉPUTÉE-BOURGMESTRE

sortir de terre ce nouveau batopin d'ici le mois d'octobre au plus tard. Le kiosque sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Un emplacement destiné aux personnes à mobilité réduite est également prévu à proximité immédiate. ■

MARTINE PAUWELS

Aun mois de l'événement, Jean-François Guillin et Gino Innocente, deux des quatre organisateurs principaux du festival, ont levé le voile sur les principales nouveautés qui attendent le public. Ces annonces ont été faites lors d'une conférence en ligne animée par Hugues Hamelynck (prof de théâtre de la Star Ac 2024), au cours de laquelle les questions des internautes étaient directement intégrées aux échanges.

Le festival, qui se déroulera les 7, 8 et 9 août 2026 sur le site du plan incliné de Ronquières à Braine-le-Comte, accueillera une affiche particulièrement relevée avec notamment MacKlemore, DJ Snake, Oscar and the Wolf, Charlotte Cardin, Roméo Elvis, Suede, Hooverphonic, Fatal Bazooka, Marguerite ou encore Disiz.

Fidèle à sa réputation, le Ronquières Festival continuera également à mettre en avant les artistes émergents, comme il l'a fait par le passé, avec des révélations telles que Pomme-lien Thys ou Marguerite. La scène électro poursuivra quant à elle sa montée en puissance avec des artistes comme Giorgia Angiuli, Felix Da Housecat ou Joachim Pastor.

Pour Jean-François Guillin, cette édition 2026 sera celle du « Ronquières 2.0 ». Une for-

C'EST DANS DEUX MOIS

RONQUIÈRES FESTIVAL : DEATH RIDE, EXCLUS, MAPPING, CADEAUX... LE PLEIN DE SURPRISES

Du 7 au 9 août prochains, le Ronquières Festival fera son retour pour une 14^e édition qui s'annonce particulièrement ambitieuse. Nouvelle implantation des scènes sur le site, animations inédites au camping, show spectaculaire de mapping sur la tour du plan incliné et amélioration continue du confort des festivaliers : les organisateurs promettent une véritable expérience « 2.0 » dans l'un des cadres les plus atypiques du pays.



La nouvelle disposition des scènes. © Ronquières Festival



Le confort du public, au centre des préoccupations. © David Claes

scènes. Désormais, les deux scènes principales seront installées côte à côte dans une vaste zone de concert comprenant une fosse et le gradin naturel offert par la colline. Cette nouvelle configuration permettra aux festivaliers de profiter de l'ensemble des concerts sans devoir traverser continuellement le site. À proximité, la zone food conti-

de déplacement plus respectueux de l'environnement. Les organisateurs rappellent aussi leur volonté de garantir un événement inclusif, où aucun comportement inadapté ne sera toléré.

Parmi les autres nouveautés marquantes figure la création d'une véritable zone dédiée aux sensations fortes. Les festivaliers pourront y tester un

lière. L'objectif est d'en faire un lieu de fête à part entière grâce à un programme d'animations étoffé comprenant notamment un réveil musical assuré par un DJ, des jeux individuels ou par équipes ainsi que de nombreux cadeaux à gagner.

UN SHOW SONS ET LUMIÈRES À NE PAS RATER

Autre moment fort annoncé : le show imaginé par les studios créatifs carolos DirtyMonitor. Durant les trois jours du festival, un spectacle de mapping vidéo de quinze minutes sera projeté sur la tour du plan incliné. Grâce à un impressionnant travail d'effets visuels, de lumières et de couleurs, le public aura l'impression que l'imposante structure de 150 mètres s'illumine de l'intérieur. Les concepteurs

promettent une expérience immersive unique qui devrait constituer l'un des temps forts de cette 14^e édition.

Derrière l'événement se cache également une organisation considérable. Au fil des mois, l'équipe s'étoffe progressivement jusqu'à mobiliser plusieurs centaines de personnes pour le montage du site. Pendant le festival, plus de 1.500 personnes travaillent sur place, tandis que 1.500 postes sont occupés chaque jour par des bénévoles qui apprécient une ambiance familiale et la proximité offerte avec les artistes. Le festival poursuit actuellement sa campagne de recrutement de bénévoles (1000 inscrits à ce jour). Seule condition : être âgé d'au moins 16 ans. Un mot enfin sur les formules proposées au public, du billet à la journée aux pass trois jours, en passant par les espaces VIP dotés d'une terrasse offrant une vue privilégiée sur le site. Les amateurs de camping pourront opter pour un emplacement classique ou louer un tipi pour upgrader leur confort. Quant aux paiements, ils s'effectueront via un système cashless présenté comme transparent, sans frais d'activation ni de remboursement. Pour acheter un ticket, réserver un emplacement de camping ou rejoindre l'équipe des bénévoles, une seule adresse : www.ronquieresfestival.be ■

mule qui résume bien l'ampleur des changements opérés ces dernières années pour accompagner la croissance du festival, passé de 5.000 à 25.000 festivaliers. Cette évolution a conduit les organisateurs à repenser progressivement l'ensemble du site afin d'améliorer la fluidité des déplacements et le confort du public.

La nouveauté la plus visible concernera l'implantation des

nuera à mettre en avant une offre variée privilégiant les food trucks artisanaux.

UN DEATH RIDE DIGNE DES PARACOMMANDOS

Le festival poursuivra également ses efforts en matière de mobilité et de développement durable. Les navettes, les parkings de déstassement et les infrastructures destinées aux cyclistes seront encore renforcés afin d'encourager des modes

mur d'escalade mais surtout un spectaculaire death ride développé en collaboration avec les paracommandos belges. Les participants auront la possibilité de s'élancer à 30 mètres de hauteur au-dessus du plan incliné. Les campeurs bénéficieront d'ailleurs d'un accès privilégié à cette attraction avant même l'ouverture officielle du festival.

Le camping fera lui aussi l'objet d'une attention particu-



Une conférence en ligne inédite à deux mois de l'événement. © R.F.

On lui vole sa nouvelle trottinette le jour même !

À peine achetée, à peine disparue. Un jeune Sonégien de 21 ans s'est fait voler sa nouvelle trottinette électrique dans un établissement de Soignies. La scène a été filmée par les caméras de surveillance.

La mésaventure a de quoi laisser un goût amer. Samedi soir, vers 19h30, Samuel (21 ans) s'est fait dérober sa trottinette électrique à Soignies, en seulement quelques minutes... Il venait de l'acheter le jour même.

Selon le témoignage de son père, le jeune Sonégien avait investi dans cette trottinette afin de remplacer celle qu'il utilise quotidiennement pour se rendre au travail. « Il en avait déjà une, mais elle arrive en fin de vie. C'est pour cela qu'il avait décidé d'en acheter une nouvelle », explique-t-il. Après l'achat, le jeune homme s'est arrêté dans un établissement de la ville vers 19h30. Il a laissé sa trottinette à l'entrée avant d'y pénétrer quelques instants. « Il est resté cinq minutes à l'intérieur. Quand il est ressorti, la trottinette avait disparu », raconte son père. L'engin, un Kukirin G2 Pro acheté plus de 400 euros, venait pourtant tout juste d'être mis en service. Un coup dur pour son propriétaire, qui comptait s'en servir comme principal moyen de déplacement pour ses trajets professionnels.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Grâce aux caméras de surveillance de l'établissement, la famille a rapidement pu découvrir le déroulement du méfait. « Nous avons eu accès aux images de vidéosurveillance. On voit clairement la personne qui prend la trottinette », explique le père. On aperçoit en effet un jeune homme encapuchonné qui transporte la trottinette à bout de bras, contournant le mobilier extérieur, avant de regagner la voie publique.

« TOTALEMENT AHURISSANT ! »

Plus surprenant encore, l'auteur présumé ne serait pas un inconnu. « Mon fils le connaît. C'est ce qui rend la situation encore plus incroyable. C'est totalement ahurissant », poursuit-il. La famille affirme avoir

identifié la personne visible sur les images. Elle a tenté de prendre contact avec l'individu, mais sans résultat. « Nous avons parlé avec son frère, mais nous n'arrivons pas à joindre la personne concernée directement. D'après ce que l'on sait, il serait originaire de Soignies mais habiterait à Braine-le-Comte », indique encore le père du jeune homme. Une plainte a été déposée dès le lendemain des faits auprès de la police. Une démarche qui s'est déroulée rapidement, souligne-t-il. « Ils ont directement accepté de prendre la plainte. Généralement, il faut parfois attendre ou prendre rendez-vous. »

« PRÉVEZ-NOUS ! »

Aujourd'hui, la trottinette reste introuvable. Son propriétaire conserve toutefois un mince espoir de la récupérer. La facture d'achat a été conservée et le numéro de série de l'engin est connu, ce qui pourrait faciliter son identification. « Si on vous propose une trottinette identique à la vente, prévenez-nous ou la police. » Pour la famille, l'enquête dispose déjà de plusieurs éléments importants. « La police a les images et toutes les informations nécessaires. Maintenant, nous attendons de voir ce qui va se passer », conclut le père. En attendant, le jeune homme continue à utiliser son ancienne trottinette, celle-là même qu'il comptait remplacer quelques heures avant le vol. ■

Houdeng-Aimeries : circulation interrompue sous le pont de l'autoroute pendant un mois

Des travaux de réparation de la voirie débuteront le lundi 15 juin à la rue de la Muchotte, à Houdeng-Aimeries. Le chantier devrait durer environ un mois et nécessitera la fermeture de la circulation dans la zone située sous le pont de l'autoroute.

Pendant toute la durée des travaux, l'arrêt et le stationnement seront interdits dans la zone concernée, à l'exception des véhicules affectés au chantier. La rue de la Muchotte sera également signalée comme voie sans issue depuis le giratoire, la rue du Blanc Pain, la place de la Ré-

publique et la rue des Coquelicots.

Pour permettre aux automobilistes de contourner la zone en travaux, deux déviations seront mises en place. La première passera par la rue du Blanc Pain, la rue de Braine, la rue Nestor Vandercamme, la rue des Combattants et la N57. La seconde empruntera la rue Alexandre André, la rue des Coquelicots, la rue du Trieu à Vallée et la chaussée Paul Houtart.

Le chantier sera signalé et balisé durant toute sa durée. ■



Dans la zone située sous le pont de l'autoroute. © D.R.

LE PROMOTEUR DOMINIQUE JANNE DÉPOSE UNE PLAINTÉ AU PÉNAL CONTRE ELIO DI RUPO

Les révélations de Sudinfo sur les enregistrements de Luc Joris, ancien médecin privé et proche d'Elio Di Rupo, prennent désormais une tournure judiciaire. Dominique Janne et sa société Novo Holding annoncent le dépôt d'une plainte pénale avec constitution de partie civile contre l'ancien Premier ministre.



GASPARD
GROSJEAN

Rédacteur
en chef adjoint

Coup de théâtre dans ce qu'il convient d'appeler « l'affaire Luc Joris », du nom de cet ancien proche d'Elio Di Rupo dont Sudinfo a révélé des enregistrements explosifs. En effet, nous

Selon Novo Holding, cette manœuvre aurait été « pilotée » par Elio Di Rupo lui-même, alors président du PS. Il aurait non seulement forcé cette vente au bénéfice d'un de ses proches, mais également couvert une corruption majeure au sein de la SNCB

avons appris que Novo Holding et son administrateur délégué Dominique Janne passaient à l'offensive. Ainsi, la société a formellement décidé de déposer une plainte pénale avec constitution de partie civile contre Elio Di Rupo et X pour corruption, trafic d'influence

et prise d'intérêt. Ni plus ni moins. On l'a dit, cette décision fait suite aux révélations de Sudinfo concernant des enregistrements de Luc Joris, ancien médecin personnel et proche d'Elio Di Rupo. Dans ces enregistrements authentifiés datant de 2023 et 2024, Luc Joris évoquait plusieurs dossiers politico-financiers sensibles, dont la vente des parts du fonds de pension liégeois Ogeo Fund, longtemps dirigé par Stéphane Moreau, dans Land Invest.

« IL FAUT VENDRE »

Pour rappel, Ogeo Fund détenait 50 % de Land Invest, société immobilière anversoise dirigée à l'époque par Erik Van der Paal. Ces parts ont ensuite été revendues à Triple Living, la société d'un autre promoteur flamand, Dirk Cavens. Une opération qui avait été contestée par Dominique Janne, via sa société Novo Holding, qui était également candidat au rachat et qui estime avoir été lésé dans le processus.

Dans l'un des enregistrements, Luc Joris affirmait être intervenu dans cette vente. Il déclarait notamment : « Stéphane Moreau, qui sent l'oignon, donne les

options (pour revendre les parts d'Ogeo dans Land Invest) à Dominique Janne. Mais moi, j'ai dit à Cavens (le concurrent de Janne, qui a finalement racheté les parts en question, NdIR) : « J'interviens, mais je veux être payé pour ce que je fais et je veux mes deux millions » (Joris n'a pas obtenu les deux millions prévus dans les Queen Towers de la SNCB à la suite de la faillite de la banque Optima, NdIR). J'ai donc fait en sorte que Cavens puisse acheter les 50 % d'Ogeo. Mon intervention était par au-dessus. Ce n'est pas difficile : Elio a téléphoné à Jean-Claude, qui a sonné à Ogeo pour dire : 'Il faut vendre.' Mais personne ne sait ce qu'il y avait en jeu. Erik Van der Paal m'a transféré 350.000 € pour ça, c'est peanuts ! »

Jusqu'ici, Novo Holding disait examiner toutes les voies de droit possibles. Le cap est désormais franchi.

DI RUPO DIRECTEMENT VISÉ

Dominique Janne affirme avoir pris connaissance le 30 mai des informations relayées par Sudinfo et avoir ensuite pu accéder à l'intégralité des enregistrements. Lui et sa société estiment désormais que la vente forcée

des parts d'Ogeo dans Land Invest aurait eu pour but de permettre à Luc Joris de récupérer deux millions d'euros provenant d'une manœuvre corruptive qu'il aurait menée à la SNCB depuis son poste d'administrateur. Novo Holding affirme également, comme le principal intéressé le laisse entendre dans l'enregistrement, que Luc Joris aurait perçu 350.000 euros pour contraindre les responsables d'Ogeo à vendre les 50 % de Land Invest détenus par Ogeo au groupe Cavens.

Plus explosif encore : selon Novo Holding, cette manœuvre aurait été « pilotée » par Elio Di Rupo lui-même, alors président du PS. La société affirme que l'ancien président socialiste aurait non seulement forcé cette vente au bénéfice d'un de ses proches, mais également couvert une corruption majeure au sein de la SNCB, au détriment de l'État belge.

UNE AFFAIRE QUE L'ON CROYAIT CLÔTÉE

Le dossier semblait pourtant refermé depuis 2023. À l'époque, le litige entre Ogeo Fund et Novo Holding s'était soldé par une médiation avec arbitrage à l'amiable. Ogeo Fund avait versé une indemnité nette de 2,4 millions d'euros à Dominique Janne, considérant le dossier comme définitivement clôturé.

Mais les révélations de Sudinfo ont changé la donne.

Novo Holding estime aujourd'hui avoir été évincée de l'opération de vente à la suite de manœuvres frauduleuses et corruptives. La société considère avoir subi un grave préjudice et affirme aussi que les responsables socialistes d'Ogeo auraient tenté, dès 2020, d'étouffer ses revendications en acceptant un arbitrage limité au non-respect de la clause d'exclusivité de négociation dont bénéficiait Novo. Selon la société, les faits révélés démontreraient désormais que la vente était entachée de fraude.

PLAINTÉ ET CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE

Compte tenu de ces éléments, Dominique Janne et Novo Holding annoncent donc avoir décidé de déposer une plainte pénale avec constitution de partie civile contre Elio Di Rupo et X pour corruption, trafic d'influence et prise d'intérêt.

Il appartiendra désormais à la justice de vérifier les accusations formulées dans cette plainte mais soulignons qu'à ce stade, Elio Di Rupo bénéficie évidemment de la présomption d'innocence. Précisons également que l'ancien président du PS, « abasourdi et scandalisé par le contenu des enregistrements », a annoncé avoir « immédiatement » déposé plainte pour tentative dechantage et remis l'ensemble de ces enregistrements à la Justice. » ■

« UNE ACTION DE GRÈVE DÈS LA RENTRÉE ? CERTAINS MILITANTS LE RÉCLAMENT »

Adrien Rosman, coordinateur communautaire du Setca-SEL, était notre invité ce mardi. Durant une heure, il a répondu à vos questions et les nôtres durant un live Facebook. L'occasion de faire le point sur les grèves, les examens et la rentrée... qui s'annonce d'ores et déjà sous très haute tension !



LAURENCE
PIRET
Journaliste

Le décret-programme 2 a été voté. Est-ce que poursuivre les grèves sert encore à quelque chose alors que le texte a été adopté ?

Les travailleuses et les travailleurs, mais aussi des collectifs de parents, des collectifs d'étudiants et des élèves, se battent contre les mesures du décret-programme 2, dont nous voulons toujours l'abrogation parce que nous les considérons comme injustes et particulièrement impactantes pour les jeunes et pour l'école. Mais au-delà de ces mesures, il y a toute une série de choses qui ne vont pas dans les choix qui ont été faits par le gouvernement.

La mesure phare du décret-programme reste ce passage de 20 à 22 périodes pour les enseignants du secondaire supérieur. Est-ce que ce n'est pas finalement le véritable nœud du problème ?

C'est une mesure qui choque profondément dans les salles des professeurs. D'abord parce que nous sommes un des rares secteurs, voire le seul, où on ne mesure pas réellement le temps de travail : pour beaucoup d'enseignants, on dépasse largement les 38 heures par semaine.

La réalité du secondaire supérieur est très différente de celle des autres niveaux d'enseignement. Dire qu'il s'agit simplement d'une mise à égalité entre l'inférieur et le supérieur ne tient pas compte de la taille des classes, des exigences des programmes, du volume des corrections.

La ministre nous dit : « Ce n'est que deux heures de plus face à

On est face à une augmentation de la charge de travail de l'ordre de 10 %, sans compensation salariale. Dans quel secteur accepterait-on de venir travailler gratuitement, alors qu'on a déjà effectué toute sa

”

« On nous explique sans cesse qu'il n'y a pas d'argent. Mais lorsqu'il s'agit de la Défense, il y en a. Et pas qu'un peu ! »

semaine, pour les beaux yeux de son patron ? Dans aucun ! Et c'est exactement ce qu'on demande aujourd'hui aux enseignants.

Beaucoup de salariés du privé disent eux aussi devoir faire davantage avec les mêmes moyens, le même salaire. Pourquoi l'enseignement échapperait-il à cette logique ?

Vous vous adressez à un syndicaliste. Si cette même pression est exercée ailleurs sur d'autres travailleurs, évidemment que nous la dénonçons également. Cette logique, nous la refusons partout. On ne peut pas presser les travailleurs à ce point. Si nous avons obtenu les 38 heures semaine, c'est aussi pour permettre le bien-être des travailleurs. Or, on sait que plus on va en demander aux travailleurs, plus on va les user, plus on va les rendre malades par le travail et plus la société dans son ensemble en paiera le prix.

Et dans l'enseignement, il y a une spécificité : les enseignants travaillent avec des jeunes. Dégrader leurs conditions de travail, c'est aussi dé-

pourrait s'arrêter ?

Probablement pas. Aujourd'hui, vous n'avez pas une opposition à une seule mesure. Vous avez l'expression d'un malaise beaucoup plus large. Tout le monde subit les choix politiques de la droite. Tout le monde subit des mesures d'économie à tous les niveaux de pouvoir, sauf les plus riches et les épaules les plus larges.

Les responsables politiques sont-ils déconnectés de la réalité du terrain ?

Avec cette législature-ci, nous sommes dans une rupture totale du dialogue et de la concertation. Nous sommes face à des réunions qui sont davantage des présentations de réformes que de véritables négociations. Nous avons un pouvoir qui me semble davantage vivre pour les likes sur Facebook ou sur d'autres réseaux sociaux que pour apporter des améliorations concrètes à la population.

Au départ, c'était un mouvement d'enseignants. Aujourd'hui, on voit de plus en plus de jeunes dans la rue. Il y a même eu des débordements. Est-il normal que des mineurs manifestent avec leurs professeurs ?

D'abord, je ne peux pas être heureux d'une situation où des jeunes en viennent à commettre des dégradations. Mais cette violence n'est pas spontanée et gratuite. Je comprends les jeunes, particulièrement ceux issus des milieux populaires, qui évoluent dans des écoles délabrées, à qui on va retirer des moyens. Ce sont des jeunes qui vont en classe avec des fenêtres qui ferment mal en hiver, où il fait trop chaud en été, où l'on est entassé, où les tables et les chaises sont usées ou cassées. Ce sont des réalités fréquentes.



Adrien Rosman a répondu aux questions de nos lecteurs en live ce mardi. © Belga

sont dans un profond malaise, ne sont pas écoutés depuis des mois. Je trouve assez normal que, face à cette violence institutionnelle, face à cette violence du pouvoir, il y ait une réaction. Cette réaction dit simplement : « Entendez-nous. Revenez à la réalité ». Malheureusement, la seule réponse du pouvoir, ce sont des autopompes, du matraquage, des insultes, des propositions de camps de redressement, la suppression des allocations familiales. La seule réponse apportée est une violence supplémentaire. Il ne faut donc pas s'étonner qu'aujourd'hui les choses flambent.

Une des grandes inquiétudes concerne la fin d'année scolaire. Peut-on rassurer les parents concernant les examens, le CE1D, le CESS ?

Aujourd'hui, il faut regarder la réalité en face. La préparation de ces épreuves est compromise. Il appartient à la ministre de prendre ses responsabilités et de décider si ces éva-

répondez-vous ?

C'est un risque. Pour les examens internes, une attention particulière doit être portée aux élèves en difficulté afin de leur permettre de rester sur un chemin de réussite, soit cette année-ci, soit au début de l'année prochaine. Pour les épreuves externes, la responsabilité revient à la ministre. Je comprends l'inquiétude des parents. Mais la question fondamentale est : qu'est-ce qu'on fait pour ces jeunes demain ? Parce que demain, ces jeunes n'iront pas mieux dans le système que l'on nous prépare. Il y aura moins de moyens. Des élèves qui atteignent péniblement 50 ou 55 % devront atteindre 60 %. Le mouvement social arrive à un moment délicat, j'en conviens. Mais l'enjeu dépasse largement la session de juin. L'enjeu, c'est le système éducatif et le bien-être des jeunes pour les décennies à venir. Et les mesures d'économie prises aujourd'hui sont désastreuses.

la classe. » Mais deux heures de plus face à la classe, cela veut dire davantage de préparation, davantage de corrections, davantage d'élèves à gérer. C'est donc plus de travail de manière générale.

Si certaines mesures étaient retirées, est-ce que la grève

grader les conditions d'apprentissage des jeunes. Est-ce vraiment cela que nous voulons ?

A ces jeunes, on dit aujourd'hui que la gratuité scolaire est réduite, que les repas complets disparaissent, que les moyens des écoles diminuent. Ces jeunes voient aujourd'hui que leurs enseignants, qui

luations doivent être maintenues ou non.

Certains parents craignent que leur enfant, qui comptait sur le CE1D pour se rattraper, soit pénalisé. Que leur

On évoque des enseignants qui n'encoderaient pas les résultats ou qui souhaiteraient empêcher le déroulement normal des épreuves. Que constatez-vous sur le terrain ?

Le mouvement social s'est radicalisé et s'exprime de manière beaucoup plus virulente qu'il ne l'a fait pendant des mois. C'est la conséquence directe d'une absence totale de dialogue et de prise en compte du malaise exprimé. Pour ce

Ils voulaient mettre cette séquence derrière eux. Ils n'y parviennent pas. Et ils n'y parviendront probablement pas à la rentrée. Je crains fort que la situation soit chaotique à la rentrée.

L'été aussi va être tendu ? On imagine mal des piquets de grève devant les écoles en plein mois d'août...

Vous n'allez pas demander à des travailleurs qu'on a déconsidérés pendant toute l'année, à qui on a demandé de travailler plus pour ne pas toucher plus, dont on a encore une fois écorné l'image dans la société, de venir manifester pendant leurs congés quand même.

Vous avez évoqué la possibilité d'une action dès le premier jour de l'année scolaire. Est-ce possible ?

Nous avons des militants qui nous disent qu'il faut déposer un préavis dès le premier jour de l'année scolaire, le 24 août. Cela ne se serait jamais vu. Nous sommes donc face à un mouvement relativement historique. Nos instances doivent se réunir. Nous ne prenons pas les décisions sur un coin de table. Des assemblées se tiennent encore cette semaine.

Certaines écoles font grève, d'autres pas. Certaines organiseront des examens, d'autres non. N'y a-t-il pas là une inégalité entre les élèves ?

Oui. Mais c'est une responsabilité politique. Cette situation engendre effectivement des inégalités territoriales et parfois même des différences importantes d'une école à l'autre. C'est précisément pour cette raison que nous avons appelé la ministre à revenir au bon sens.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est dans une situation budgétaire très compliquée. Certains disent que des économies étaient de toute façon inévitables. Que leur répondez-vous ?

Oui, la Fédération Wallonie-Bruxelles a un problème budgétaire. Mais ce n'est pas un problème de dépenses. C'est d'abord un problème de recettes. C'est un problème de financement. La Fédération s'occupe principalement de matières liées à la jeunesse : l'enseignement, la culture, l'aide à la jeunesse. Lorsque vous appauvrissez ces politiques-là, vous affaiblissez directement la société de demain. La vraie question est donc celle-ci : est-ce réellement le choix de société que nous voulons faire ?

On nous explique sans cesse qu'il n'y a pas d'argent. Mais lorsqu'il s'agit de la Défense, il y en a. Et pas qu'un peu ! On parle de 34 milliards d'euros. On a un ministre qui ne sait d'ailleurs plus comment les dépenser. Et là, d'ici la fin de la législature, on trouverait des dizaines de milliards pour investir dans des camps de redresse-

ment ou dans des avions de chasse. C'est vraiment cela, l'avenir qu'on promet aux jeunes ?

Vous pensez qu'on doit arbitrer entre la Défense et l'enseignement ?

Ces majorités de droite font le choix d'investir dans la sécurité et pas dans la jeunesse. Ces majorités de droite font le choix d'investir dans les politiques de sécurité et pas dans la population, l'aménagement des fins de carrière, les services publics, la santé. Il y a des choix politiques qui sont faits là, et des choix de désinvestissement qui sont faits à tous les échelons, par la même majorité au niveau francophone : MR et Engagés.

Craignez-vous que l'on se dirige vers un enseignement à deux vitesses, avec ceux qui pourront payer le privé et les autres ?

Bien sûr. Nous craignons très fortement l'émergence d'une école duale. Et je vais même plus loin : les projets défendus depuis plusieurs années par le MR allaient déjà dans cette direction. Ils veulent davantage d'homogénéité dans les écoles. Ils veulent identifier les élèves en difficulté le plus tôt possible pour les orienter vers certaines filières.

Vous estimez avoir été trahi par les



Engagés ?

En réalité, nous avons été trahis par l'ensemble des promesses électorales du MR et des Engagés. Ils nous avaient

”

« Dès lors qu'on applique une politique d'austérité dogmatique à la jeunesse, bien sûr que c'est une génération sacrifiée »

promis une amélioration des services publics, un système éducatif plus efficace, un système éducatif plus juste, la reconnaissance du métier d'enseignant et la valorisation de la profession. Nous sommes aujourd'hui exactement à l'opposé.

Vous parleriez d'une génération sacrifiée ?

Dès lors qu'on applique une politique d'austérité dogmatique à la jeunesse, bien sûr que c'est une génération sacrifiée. ■

”

« Dans quel secteur accepterait-on de venir travailler gratuitement, alors qu'on a déjà effectué toute sa semaine, pour les beaux yeux de son patron ? Dans aucun ! »

qui concerne les organisations syndicales, il n'y a pas d'appel au boycott. Nous n'appelons pas à la désobéissance. Nous n'allons pas placer nos affiliés dans une situation de faute professionnelle.

La grande crainte désormais, c'est la rentrée scolaire. Est-ce que la colère va retomber après l'été ou faut-il déjà s'attendre à une rentrée perturbée ?

Je crains fort que, sans un sur-saut de cette majorité MR-Engagés, rien ne change.

Il est « grand temps d'introduire de la sobriété au niveau du monde politique ». L'idée partagée par une économiste de BNP Paribas, Sylviane Delcuve, lors du JT de RTL, n'est pas passée inaperçue. Sur les réseaux, les messages de soutien se sont multipliés tout au long du week-end : « Sylviane Delcuve présidente ! », « Elle dit tout haut ce que beaucoup n'osent pas dire... Mais que dit-elle exactement ? L'économiste compare les situations belge et danoise. « En Belgique, on a 26 mandataires pour 10.000 habitants. Au Danemark, on en a 5. » Et d'ajouter que la dette danoise par habitant est trois fois moins importante que la belge pour une fiscalité similaire... »

Contactée par nos soins, elle détaille son propos. « Je voulais mettre l'accent sur 3 choses. Tout d'abord, ce que représente la dette publique. On parle de 60.000 euros par habitant en Belgique. Et au Danemark, de seulement 20.000 euros. Ensuite, sur la fiscalité, je voulais que tout le monde comprenne. Quand votre employeur met 125 euros sur la table, votre salaire net est de 40 euros. Et puis, j'ai entendu cette histoire de 31.000 mandataires publics. »

METTRE FIN AU GASPILLAGE

L'économiste dénonce le gaspillage de l'argent public. Que ce soit pour les travaux inutiles, comme le RER ou la gare de Mons. Mais aussi au niveau du nombre d'élus. « Au



Pour l'économiste Sylviane Delcuve, il faut élaguer. Pas si simple, répond le politologue Jean Faniel. © Montage SI (Belga, D.R.)

membres des cabinets, les députés fédéraux et régionaux, les gouverneurs, les députés et conseillers provinciaux, les bourgmestres et échevins, les conseillers communaux, les administrateurs des intercommunales ainsi que les membres du conseil de l'ac-

”

« Au moment du Covid, j'ai découvert qu'on avait 9 ministres de la Santé, c'est aberrant. Est-ce qu'on a mieux géré le Covid que les autres pour ça ? Certainement pas ! »

Sylviane Delcuve

tion sociale. Mais précisons d'emblée que certaines personnes occupent plusieurs

ANALYSE

TROP DE POLITICIENS ? LA PROPOSITION DE SYLVIANE DELCUVE PASSÉE AU CRIBLE

Pourquoi la Belgique compte-t-elle cinq fois plus de mandataires que le Danemark ? Une comparaison mise en avant par l'économiste Sylviane Delcuve qui relance le débat sur le coût de la politique.

« Mais je me demande pourquoi nous avons besoin de 5 fois plus que le Danemark... » Nous avons posé la question à Jean Faniel, politologue au Centre de recherche et d'information socio-politiques. Et il s'avère que réduire le nombre de mandataires n'est pas une tâche facile. Car au-delà de la question du coût, il y a aussi une dimension démocratique. « Prenez l'exemple de la suppression des conseils de police », détaille-t-il. « C'est une mesure que certains jugent peu démocratique parce qu'elle va réduire l'instance qui peut contrôler la manière dont la zone de police fonctionne. Tandis que d'autres affirment que l'on gagnera en efficacité. Le débat est intéressant mais il met en balance les dimensions démocratique et budgétaire. »

À LA FAVEUR DE LA N-VA

En parlant d'enjeux démocratiques

des parlementaires à contrôler le pouvoir exécutif. » Il y a aussi une autre réalité belge : les équilibres linguistiques. « Si on regarde la Région bruxelloise, on compte aujourd'hui 89 députés alors qu'on était à 75 auparavant. Mais il faut rappeler qu'en 2004, on avait augmenté ce nombre à la demande des néerlandophones qui disaient ne pas arriver à assumer toutes leurs tâches. Et il avait alors fallu, en parallèle, revoir à la hausse le nombre de francophones également », souligne Jean Faniel.

Le politologue met aussi en doute l'impact budgétaire d'une réduction des élus. « La part de leur rémunération représente une part relativement faible des dépenses publiques. » Il prend aussi l'exemple des fusions de communes en Flandre. « Cela a été favorisé avec des réductions de dette. L'impact budgétaire

n'est donc pas si rapide car il faut du temps pour rattraper les millions d'euros qui ont été déboursés en guise de carotte. » Cela ne doit pas freiner le changement, selon Sylviane Delcuve. « Quand on est en mode économie, j'ai envie de dire que chaque euro compte. Ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières, en fait. »

Jean Faniel ne dit pas que la réduction du nombre d'élus n'est pas une bonne chose. Il souligne par contre que la proposition ne peut être analysée uniquement sous l'angle des économies budgétaires. Sylviane Delcuve est quant à elle persuadée que suivre l'exemple danois ferait du bien aux finances belges. Et le plus faible nombre d'élus contribue, selon elle, à la meilleure santé du Danemark. « Il y a forcément un lien parce que ce sont des dépenses en plus, inévitablement. » ■

moment du Covid, j'ai découvert à l'époque qu'on avait 9 ministres de la Santé en Belgique, c'est aberrant. Est-ce qu'on a mieux géré le Covid que les autres pour ça ? Certainement pas. » Mais de quoi parle-t-on exactement ? Le nombre de 31.000 couvre les ministres et les

mandats. Les ministres wallons ont, par exemple, aujourd'hui des doubles casquettes. Tandis que les députés de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont tous — à deux exceptions près — députés à la Région. Sylviane Delcuve ne se prononce pas sur les cibles précises parmi les mandataires.

tiques, une séquence récente lui vient à l'esprit. « Le président de la Chambre, élu N-VA, a indiqué qu'on pourrait arriver à une Chambre de 50 députés. En tant que premier parti, la N-VA s'en tirerait bien, mais cela réduirait fortement le pluralisme. Et cela aurait aussi un impact sur la ca-



**Une économiste de BNP Paribas l'affirme :
« Il y a trop de politiques en Belgique »**

D'accord

95 %

Pas d'accord

Sondage Sudinfo

5 %

LE SOIR

Certificats CEB, CE1D et CESS : le nouveau bras de fer entre les professeurs et le gouvernement

La ministre Valérie Glatigny (MR) écarte d'un revers de main toute possibilité d'annuler les épreuves certificatives externes. De son côté, l'Administration de l'enseignement rappelle leurs devoirs aux professeurs ainsi que les sanctions auxquelles ils s'exposent. Cinq questions pour comprendre.

DÉCODAGE
ERIC BURGRAFF

Il fallait s'y attendre... Une nouvelle épreuve de force est en train de naître entre le monde de l'enseignement et la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (MR) : faut-il ou pas maintenir les épreuves externes certificatives. Comme dans un billard à trois bandes, le politique, les syndicats et le terrain se renvoient la balle. Explications.

1

De quoi parle-t-on ?

Il n'est pas question ici des examens habituels dont l'organisation (ou pas) appartient à la liberté académique des écoles, mais bien des épreuves externes certificatives. Elles sont plus connues sous le nom de CEB (certificat d'études de base, en 6^e primaire ou en première/deuxième différenciée), CE1D (certificat d'études du premier degré, en 2^e secondaire) et CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur en 6^e secondaire). Près de 61.000 élèves passeront le CEB à partir du 18 juin tandis que, dès le lendemain, 58.500 seront confrontés au CE1D et 50.000 au CESS.

2

Qui a allumé la mèche ?

L'idée est dans l'air depuis quelques semaines et a pris de l'épaisseur au fur et à mesure que la contestation gagnait du terrain, sur le mode : « Peut-on imposer des épreuves de ce type à des élèves dont la fin d'année a été à ce point chahutée (matières pas vues, révisions perturbées...) ? » Pour les syndicats, la réponse est non. Ils l'ont confirmée en front commun (CGPS, Setca, CSC, CGSLB) ce mardi : ils demandent à la ministre « d'envoyer au plus tôt des consignes claires afin que l'on n'impose pas aux

enfants, petits ou grands, des épreuves externes dont les conditions de préparation ou de passage auraient été perturbées » et demandent « à la ministre d'annuler ces épreuves chaque fois que ces conditions élémentaires ne sont pas remplies ». Le collectif Mars Attacks – un mouvement corporatiste né de la fronde enseignante – prend dans la foulée un ton plus agressif : sur Facebook, il appelle « toutes les écoles adhérant à Mars Attacks – dans la mesure de leurs possibilités – à annuler les épreuves externes CESS et CE1D. (...) Par ailleurs, le collectif appelle les écoles qui feraient passer les épreuves externes à ne pas transmettre les résultats à la FWB dont le gouvernement s'est prononcé contre la qualité de l'enseignement lors du vote funeste du 5 juin. »

3

Qu'en dit le gouvernement ?

Face à ces revendications, un nouveau bras de fer se profile. La ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny, a écarté mardi toute annulation des épreuves certificatives externes. Elle rappelle que l'organisation du CEB, du CE1D et du CESS est « obligatoire » puisque prévue par décret. « Les épreuves externes certificatives sont conçues précisément pour garantir l'égalité de traitement entre les élèves », ajoute la ministre libérale. « Elles reposent sur des questionnaires identiques, administrés selon un calendrier commun et corrigés sur la base de grilles harmonisées. L'annulation de ces épreuves pénaliserait davantage les élèves déjà en difficulté. » Que se passerait-il dans le cas où des écoles failliraient ? Selon la ministre, le cadre juridique permet aux conseils de classe de statuer dans l'intérêt des élèves, « y compris dans l'hypothèse où certaines épreuves externes seraient perturbées » ou en cas de « situations exceptionnelles ».

« Ainsi, lorsqu'un élève n'a pas pu participer à une épreuve externe certificative pour un motif externe justifié (par exemple, une grève), le conseil de classe conserve la possibilité d'apprécier la maîtrise des compétences concernées sur la base d'un dossier pédagogique comprenant notamment les bulletins, les évaluations réalisées au cours de l'année, les rapports circonstanciés des enseignants et tout autre élément pertinent permettant d'apprécier les acquis de l'élève », complète la ministre, qui dit maintenir sa « totale confiance aux directions, aux enseignants et aux équipes éducatives pour apprécier la situation de chaque élève ».

Les Engagés adoptent un ton légèrement plus conciliant. « Nous estimons que les épreuves externes peuvent être adaptées, mais doivent être maintenues », communiquent-ils. « Il est essentiel que chaque élève puisse bénéficier de ces évaluations, qui constituent un repère important dans son parcours scolaire et permettent de disposer d'indicateurs communs à l'ensemble du système éducatif. » Ils rappellent cependant que « les conseils de classe demeurent les seules instances compétentes pour apprécier la réussite des élèves et prendre les décisions relatives à leur parcours scolaire ». C'est d'autant plus vrai que ces épreuves externes

L'annulation de ces épreuves pénaliserait davantage les élèves déjà en difficulté

Valérie Glatigny
Ministre de l'Éducation (MR)

”

– principalement le CE1D et le CESS – n'évaluent qu'une partie des matières enseignées (français et histoire pour le CESS par exemple qu'on ne peut donc comparer au fameux bac à la française).

4

Où se situe l'opposition ?

Le parti socialiste, principal groupe d'opposition, ne se prive pas d'entrer dans la danse. « La ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny, oppose une fin de non-recevoir aux demandes des acteurs, tandis que Les Engagés ouvrent la porte à des aménagements en laissant entendre tout et son contraire. C'est football panique au gouvernement » qui envoie des « messages contradictoires ». Pour le reste, les socialistes plaident pour laisser le choix aux écoles : « Pour celles qui décident d'annuler en tout ou partiellement leurs épreuves internes, le PS plaide pour la mise en place de mesures d'accompagnement spécifiques pour les élèves qui ne sont pas en condition de réussite au regard de leur parcours ou des résultats obtenus en cours d'année. Notons que nombre d'établissements ont déjà décidé d'adopter de telles pratiques. Une même logique pourrait être appliquée aux épreuves externes certificatives, considérant qu'il appartient de toute façon aux conseils de classe de décider de leur octroi ou non ».

5

Qu'en pense l'Administration de l'enseignement ?

Signe que l'affaire est préoccupante, l'Administration de l'enseignement est, à la demande du *Soir*, sortie de sa réserve pour mettre les points sur les « i ». Citant les textes légaux, elle rappelle leurs devoirs aux enseignants : « Avoir en toutes circonstances, le souci constant des intérêts de l'enseignement du pouvoir organisateur où ils exercent leurs fonctions », mais aussi « accomplir personnellement et consciencieusement les obligations qui leur sont imposées par les lois, décrets, arrêtés et règlements, par les règles complémentaires des commissions paritaires et par l'acte de désignation ».

Dans la foulée, l'Administration prévient : « En ne distribuant pas les épreuves ou en les distribuant et en ne communiquant pas les points à l'administration, l'enseignant est susceptible de se mettre en défaut par rapport à l'accomplissement de ses tâches et court le risque qu'une éventuelle procédure de licenciement (s'il est temporaire) ou une procédure disciplinaire (s'il est définitif) soit entamée à son égard par son pouvoir organisateur. » L'Administration ajoute également : « Le personnel enseignant doit veiller au respect de la confidentialité des épreuves. En effet, toute divulgation du contenu des

épreuves pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires. » Elle indique aussi aux directions comment agir en cas d'absence des professeurs le jour des épreuves : dans ce cas, « les directions doivent organiser la passation des épreuves dans la mesure de leurs possibilités avec les membres du personnel présents. Si les élèves ne peuvent malgré tout pas présenter une ou plusieurs épreuves, le jury d'école/conseil de classe pourra néanmoins délivrer le certificat sur la base du dossier scolaire de l'élève ».

De sanction, il en est aussi question à l'encontre des pouvoirs organisateurs qui, en cas de non-respect de la législation et/ou de la réglementation pourraient subir, après une mise en demeure par le gouvernement, un retrait de 5 % des subventions de fonctionnement (à ne pas confondre avec les subventions permettant de payer les salaires).

Une certitude : épreuves externes ou pas, épreuves internes ou pas, le conseil de classe est, en toutes circonstances, souverain pour attester de la réussite d'un élève.

Par contre un problème pourrait se poser pour le seul CEB : les échecs/réussites « sur le fil » doivent déterminer l'attribution de périodes d'accompagnement renforcé en secondaire. L'éventuelle remise en cause de cette épreuve pourrait donc impacter l'encadrement à ce niveau dès septembre prochain.

Letec : comment éviter la flambée du prix des billets ?

En enjoignant au transporteur public Letec de faire passer de 10 à 14 % la part payée par les usagers dans ses recettes, le gouvernement wallon prend le risque d'ouvrir la voie à une flambée des prix. Comment l'éviter, au risque sinon de pénaliser la fréquentation ?

BENOÎT JULY

Une hausse des tarifs de 40 % ? Telle est la question qui pourrait cristalliser les craintes soulevées par le nouveau contrat de service public de l'opérateur de transport public wallon (OTW), rebaptisé Letec, dont l'assemblée générale se déroule ce mercredi à Namur. Ou plutôt : comment éviter une telle hausse de 40 % du prix des billets, qui pourrait être la conséquence mathématique de la volonté du gouvernement wallon de faire passer de 10 % à 14 % la part du prix payé par les utilisateurs dans les recettes de l'opérateur ?

Des tarifs moins attractifs ?

Selon Jean Mansuy, en charge de la thématique de la mobilité chez Canopea, il conviendrait avant tout d'interroger cet objectif affirmé par le ministre wallon en charge de la Mobilité, François Desquesnes (Les Engagés). Un objectif d'« efficacité » aux yeux de ce dernier, signe d'une plus grande rigueur budgétaire dont la contrepartie serait une plus grande autonomie accordée à l'ex-TEC afin d'organiser son offre et ses prix. Pourquoi 14 % ? « Parce que c'est le taux de couverture de l'opérateur public flamand De Lijn », répond l'expert qui

avoue y chercher en vain une autre explication.

Plusieurs options peuvent théoriquement être mises sur la table pour atteindre ce totem, dont l'horizon est fixé d'ici quatre ans. La première serait donc d'augmenter le prix des billets, une hypothèse qui serait contreproductive à ses yeux « si l'objectif demeure d'augmenter la fréquentation des bus afin de promouvoir une mobilité plus durable. »

Une mesure contre-productive ? Outre une sensibilité des usagers au prix, même s'il n'est pas dit qu'une hausse de x % induirait mécaniquement une baisse de fréquentation de même ampleur, « il y aurait aussi le risque de renchérir comparativement le prix du bus par rapport à la voiture, auquel cas on raterait la cible d'une mobilité plus durable, voire par rapport au train sur certaines distances, auquel cas les transports publics se cannibaliserait... »

Augmenter la fréquentation ?

Une façon d'éviter de trop augmenter les prix serait au contraire d'accroître l'attractivité du bus afin d'en doper la fréquentation (et donc, la part payée par les utilisateurs dans les recettes). Les moyens pour y parvenir sont multiples, certains d'entre eux étant d'ailleurs énu-

mérés dans le contrat de service public (CSP) comme, entre autres, l'instauration d'un service garanti comparable à celui qui existe aux chemins de fer afin de réduire l'impact négatif des grèves.

Pour le gouvernement wallon, la balle est clairement dans le camp de l'OTW qui disposera effectivement d'une plus grande autonomie pour y parvenir. « Il y a un effort à fournir de la part du transporteur public mais il n'aura pas toutes les cartes en mains », prévient notre interlocuteur. « Un élément de l'attractivité serait une meilleure coordination avec la SNCB par exemple ou encore une véritable intégration tarifaire avec les autres services publics », mais cela ne dépend évidemment pas que de l'opérateur wallon.

Même constat pour la construction de parking relais, qui permettent de désengorger les centres-villes en laissant la voiture en périphérie afin de prendre le bus ou le tram. « L'expérience strasbourgeoise montre qu'avec de tels parkings et des tarifs très réduits, on parvient à rendre la mobilité en ville beaucoup plus attrayante », assure-t-il.

Réorganiser l'offre ?

Il se montre en revanche plus inquiet quant à la plus grande autonomie accordée à Letec pour organiser ses lignes,

quitte à ouvrir la voie à la disparition de celles qui seraient moins fréquentées. « On sait qu'il y a des projets pour développer les transports à la demande (à la place des lignes régulières sur lesquelles les bus circulent à horaires fixes, même s'ils sont quasi-vides, NDLR), mais l'expérience en Flandre n'est pas vraiment concluante. Il ne faudrait pas que le service public, dans les campagnes notamment, soit mis sous pression. En revanche, renforcer les lignes pour lesquelles il existe potentiellement une forte demande, comme les lignes express ou via une meilleure desserte des zones d'activités économiques, est une bonne idée. »

Mais le vrai risque lié à l'augmentation requise du taux de couverture est lié au fait qu'en matière de mobilité, les changements de comportement prennent du temps – celui nécessaire pour que la nouvelle offre, même plus séduisante, trouve son nouveau public. Autrement dit : renforcer l'attractivité pourrait ne pas produire d'effet à court terme, en tout cas pas suffisamment pour augmenter significativement la part des recettes générées par une trop lente augmentation de la fréquentation.

« La solution la plus évidente à court terme serait alors effectivement d'augmenter sensiblement le prix des billets », prévient Jean Mansuy. « Mais on passerait à côté d'un potentiel effet vertueux à long terme : une offre plus attractive, qui renforcerait la fréquentation et permettrait des investissements. »

La Libre BELGIQUE

Les électeurs francophones n'ont jamais été aussi volatils

■ La moitié d'entre eux ont changé d'avis entre les scrutins de 2019 et 2024, selon une étude du Crisp.

C'est une évolution majeure dans le comportement électoral des Belges. "Pour la première fois depuis le début de nos recherches sur le sujet, en 1985, nous constatons une baisse de la mobilité électorale en Flandre [...]. En Belgique francophone [...], nous observons la tendance contraire, avec une volatilité électorale qui atteint un sommet historique", constatent les auteurs du dernier numéro du *Courrier hebdomadaire* du Crisp (Centre de recherche et d'information socio-politiques), intitulé "Fidélité et mobilité des électeurs: les transferts de voix entre les scrutins fédéraux de 2019 et de 2024".

La moitié des électeurs francophones (51 % précisément) ont en effet posé un autre choix en 2024 qu'en 2019, alors que seulement un sur trois (35 %) avait changé de parti entre 2014 et 2019. À l'inverse, 37 % des électeurs flamands ont basculé vers un autre parti en 2024, contre 44 % en 2019. "Le résultat de ces deux mouvements opposés réside en une configuration inédite, où la volatilité du corps électoral francophone dépasse celle de son homologue flamand", pointent les auteurs de l'étude du Crisp.

Il est intéressant de constater que la volatilité de l'électorat francophone et la stabilité de celui en Flandre se confirment dans les différents sondages publiés depuis les élections. Aussi, les intentions de vote en faveur des partis flamands sont-elles assez proches des résultats de 2024, selon une enquête de l'ULB et l'Université d'Anvers (UA) publiée la semaine dernière par la RTBF. Par contre, des mouvements significatifs sont observés dans le paysage politique francophone, tels que la première place du PTB à Bruxelles, le regain de forme du PS en Wallonie mais pas du tout en Région bruxelloise, et l'écrasement du MR partout.

Échanges entre MR et Engagés

L'étude du Crisp décortique par ailleurs ces transferts de voix entre partis. On peut en retenir quelques éléments marquants.

Si d'importants transferts s'opèrent entre le PS et le PTB en faveur de ce dernier, les deux partis de gauche ont laissé filer en 2024 un nombre significatif d'électeurs vers... la formation d'extrême droite Chez

Nous. Le PS a aussi perdu beaucoup d'électeurs au profit du MR et des Engagés, expliquant en bonne partie la victoire de la droite et du centre aux dernières élections.

Le parti Défi, pratiquement rayé de la carte politique wallonne et très affaibli à Bruxelles, a été siphonné par le MR (surtout) et Les Engagés (dans une moindre mesure). Les échanges de voix ont aussi été nombreux entre MR et Engagés, mais largement au profit des seconds – une tendance qui d'ailleurs se confirme, et même s'amplifie, dans l'enquête d'opinion de l'ULB et de l'UA.

Le MR doit surtout sa première place en Wallonie et à Bruxelles "aux voix qu'il conquiert dans la gauche de l'électorat", mais aussi auprès des petits partis, dont Défi (et des partis de droite radicale ou extrême, selon d'autres études), "ainsi qu'à la remobilisation" de citoyens qui n'avaient pas voté aux précédentes élections.

Les primo-votants boudent Écolo

En Flandre, les principaux transferts de voix s'opèrent entre la N-VA et le Vlaams Belang (VB), largement en faveur du second. Le parti d'extrême droite prend peu aux autres formations. Ses bons résultats

Écolo "s'effondre littéralement" auprès des nouveaux électeurs.

Alors qu'il avait récolté 42 % des voix des primo-votants en 2019, il n'en a convaincu que 3 % en 2024.

s'expliquent aussi par la mobilisation d'électeurs précédemment abstentionnistes. La N-VA, elle, a siphonné l'Open VLD (devenu Anders).

Une autre évolution concerne les jeunes électeurs votant pour la première fois. Avec ce double constat. D'une part, "en Belgique francophone, près de quatre primo-votants sur dix ne participent pas au scrutin [...]. Ce taux élevé est largement

attribuable à la Région bruxelloise". D'autre part, Écolo "s'effondre littéralement" auprès de ces nouveaux électeurs, lit-on dans l'étude du Crisp. Alors que les écologistes avaient très bien "performé" en 2019, récoltant 42 % des voix des primo-votants, ils n'en ont convaincu que... 3 % en 2024.

Les partis qui ont le plus séduit cette tranche de l'électorat lors des dernières élections sont, dans l'ordre, le PS (18,3 %) et le MR (17,5 %) au coude-à-coude, suivis des Engagés (11,5 %). "Ces chiffres confirment, une fois de plus, le statut de sismographe de la politique belge qu'ont les primo-votants, en tant qu'ils amplifient globalement les tendances électorales générales", concluent les chercheurs.

Antoine Clevers

Les syndicats appellent à l'annulation du CEB, du CE1D et du CESS, la ministre Glatigny s'y oppose

■ Les syndicats appellent à annuler les épreuves externes certificatives, qui doivent débiter le 18 juin.

La mobilisation se poursuit dans les écoles, qui dénoncent le vote du décret-programme II survenu jeudi dernier dans un contexte particulièrement tendu. Poussés par le sentiment de ne pas avoir été entendus par la majorité MR-Engagés malgré plusieurs manifestations, ainsi que par la perturbation – voire l'interruption – des cours ces dernières semaines, certains professeurs ont désormais les examens en ligne de mire.

Un appel à annuler les épreuves externes... et un refus

Dans de nombreuses écoles, les épreuves internes de juin ont été modifiées (par exemple, seuls les élèves en échec devront présenter l'examen) ou annulées. Jusqu'ici, ces adaptations ne concer-

naient pas les épreuves externes certificatives (CEB, CE1D et CESS), qui doivent débiter le 18 juin et dont l'organisation est obligatoire. Mais depuis peu, des professeurs appellent à ne plus tenir compte de cette disposition décrétole. Leur réflexion se base sur un constat simple: si le gouvernement a pu outrepasser le règlement (du Parlement de la FWB dans ce cas-ci), pourquoi devraient-ils le respecter?

Un appel rejoint par les syndicats, qui demandent ce mardi à la ministre Glatigny "d'envoyer au plus tôt des consignes claires afin que l'on n'impose pas aux enfants, petits ou grands, des épreuves externes dont les conditions de préparation ou de passage auraient été perturbées". En front commun, ils estiment qu'il convient d'annuler la tenue de ces épreuves "chaque fois que ces conditions élémentaires ne sont pas remplies". En d'autres termes: pas d'épreuves externes dans les écoles perturbées par les contestations.

La ministre de l'Enseignement n'a pas tardé à réagir, rappelant que l'organisation de ces épreuves est obligatoire puisque prévue par décret. "Les épreuves externes certificatives sont conçues précisément pour garantir l'égalité de traitement entre les élèves. (...) L'annulation de ces épreuves pénaliserait davantage les élèves déjà en difficulté", affirme-t-elle. Cependant, pour rassurer, elle ajoute que le cadre juridique en place contient déjà les garanties nécessaires pour permettre aux conseils de classe de statuer sur la réussite ou non des élèves, "y compris dans l'hypothèse où certaines épreuves externes seraient

perturbées" ou en cas de "situations exceptionnelles". "Ainsi, lorsqu'un élève n'a pas pu participer à une épreuve externe certificative pour un motif externe justifié (par exemple, une grève), le conseil de classe conserve la possibilité d'apprécier la maîtrise des compétences [par l'élève]", complète la ministre.

"Ainsi, lorsqu'un élève n'a pas pu participer à une épreuve externe certificative pour un motif externe justifié (par exemple, une grève), le conseil de classe conserve la possibilité d'apprécier la maîtrise des compétences [par l'élève]", complète la ministre.

La ministre Glatigny a rappelé que l'organisation de ces épreuves est obligatoire puisque prévue par décret.

Les Engagés parlent d'adaptation

Dans un communiqué, Les Engagés estiment également que les épreuves externes doivent être maintenues. "Il est essentiel que chaque élève puisse bénéficier de ces évaluations, qui constituent un repère important dans son parcours scolaire et permettent de disposer d'indicateurs communs à l'ensemble du système éducatif", assurent-ils. Contactés par *La Libre*, ils détaillent: "Si on n'a par exemple pas eu le temps de voir tout un chapitre du cours, le conseil de classe pourrait décider de ne pas prendre cette partie-là en considération, vu le contexte particulier." "On est ouverts aux propositions. L'objectif est vraiment de dire qu'on a entendu la demande des syndicats. On ne ferme pas la porte, mais plutôt que d'annuler, on propose d'adapter", ajoutent-ils.

Caroline Vandenaabeele

Épingle

Vingt-trois personnes à disposition du parquet après les manifestations

Le parquet de Bruxelles indique que 23 personnes ont été mises à sa disposition après les manifestations dans le centre de Bruxelles. Parmi elles figurent six personnes majeures, âgées de 18 à 48 ans et 17 mineures, âgées de 14 à 17 ans. Ces personnes ont été mises à disposition du parquet en raison notamment de rébellion, de jets d'objets en direction de la police et de commerces, de dégradations de véhicules ainsi que de tentatives d'incendie de trottinettes électriques et de poubelles. Trois personnes majeures ont été citées à comparaître selon la procédure accélérée et devront prochainement répondre de leurs actes devant le tribunal correctionnel. Cinq personnes sans antécédent judiciaire ont fait l'objet d'une probation prétéorienne. Quatorze mineurs ont été présentés devant un juge de la jeunesse. Le ministère public ajoute avoir reçu des plaintes pour des faits de violences policières.



Start IA et Tremplin IA, c'est reparti pour les PME wallonnes

■ Suspendus depuis un an, les dispositifs IA de la Région wallonne sont relancés.

La Wallonie n'a pas attendu, fort heureusement, l'explosion des IA génératives, fin 2022 (avec le lancement de ChatGPT), et celle, plus récente, des agents IA pour inciter les entreprises wallonnes à se lancer dans le grand bain de l'intelligence artificielle.

Dès 2020, dans le cadre de la stratégie numérique Digital Wallonia, le gouvernement wallon et l'Agence du numérique ont mis sur pied deux dispositifs visant à accélérer l'adoption et le déploiement de l'IA au sein des entreprises: Start IA et Tremplin IA.

Start IA vise à accompagner des entreprises dans l'identification de projets en intelligence artificielle et l'évaluation de leur faisabilité. Pratiquement, l'entreprise bénéficie d'une aide financière pour faire réaliser, par un prestataire agréé en IA, un diagnostic de maturité. Tremplin IA vise, quant à lui, à tester la faisabilité d'une première solution ("proof of concept") en IA. Cette mission est, elle aussi, réalisée par un prestataire IA agréé.

Un impact réel

Ces dispositifs ont largement démontré leur pertinence et leur efficacité. La Flandre et la Région bruxelloise s'en sont d'ailleurs inspirées, tandis que la Commission européenne a repris Start IA parmi les bonnes pratiques.

Plus de 750 entreprises et acteurs publics ont bénéficié de Start IA (500) et Tremplin IA (250) depuis 2020. Avec des résultats probants puisque 96% des bénéficiaires recommandent le dispositif et 92% souhaitent poursuivre, ou ont déjà poursuivi, le développement de leurs projets IA à l'issue de l'accompagnement. *"Les deux dispositifs agissent comme des déclencheurs pour les entreprises,"* souligne Antoine Hublet, expert en charge de l'IA au sein de l'Agence du numérique. *Deux tiers des participantes disent qu'elles n'auraient pas lancé de projet IA sans cela."*

Start IA et Tremplin IA ont permis à de nombreuses entreprises et organismes publics, issus de secteurs très diversifiés, d'accélérer leur transformation numérique. *"Avec des gains en termes de producti-*

vité et d'innovation, et un retour sur investissement", indique M. Hublet.

Parmi les entreprises qui ont participé à Tremplin IA, on trouve aussi bien de grands groupes (John Cockerill, IBA, Prayon...) que des PME (Medi-Market, Eggo, Tartes Française...), des hôpitaux ainsi que des sociétés publiques (SWDE).

Nouvelle mouture

Malgré de très bons résultats et la réaffirmation de l'IA parmi les priorités majeures de la stratégie Digital Wallonia 2025-2029, les appels à projet ont été suspendus depuis 2025. La raison? La fin du plan de relance, les coupes budgétaires et la volonté du ministre du Numérique, Pierre-Yves Jeholet (MR), de cibler davantage les incitants.

La nouvelle mouture de Start IA et Tremplin IA est fin prête. Dès ce mercredi, l'Agence du numérique annoncera le lancement de nouveaux appels à projets via la plateforme Digital Wallonia (dans un format simplifié afin de favoriser une mise en œuvre rapide des projets).

Les modalités opérationnelles ont été adaptées pour concentrer l'intervention publique sur les prestations d'expertise, avec un taux de financement fixé à 50% des coûts éligibles (contre 70% précédemment, ce qui permet d'aligner les deux dispositifs sur celui des chèques-entreprises).

Les plafonds de subvention s'élèvent à 5 000 euros pour Start IA et 20 000 euros pour Tremplin IA, permettant de soutenir des projets structurants tout en renforçant l'effet levier sur l'investissement privé.

Autre changement important: Start IA et Tremplin IA concernent dorénavant exclusivement les PME disposant d'une implantation en Wallonie, avec un encadrement rigoureux des prestations via un jury d'experts et un pool de 45 prestataires spécialisés. Auparavant, les deux dispositifs étaient accessibles à toutes les entreprises et organismes publics.

Un budget global de 1,5 million d'euros a été mobilisé par le ministre Jeholet afin de soutenir jusqu'à 150 projets porteurs de transformation. Le ministre François Desquesnes devrait y ajouter une enveloppe de 200 000 euros pour des projets destinés aux pouvoirs locaux.

Pierre-François Lovens